Politique du médicament : la définir et l'animer

QUALITE - ORGANISATION DES SOINS

Ref : QALGR02A

Compétences visées

Définir et animer une politique du médicament concernant la prise en charge thérapeutique du patient.

Objectifs et contenus

Remobiliser ses connaissances en matière réglementaire et de management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse

- La démarche qualité appliquée à la prise en charge médicamenteuse : démarche qualité, étapes du projet.
- Le contexte réglementaire de la Prise En Charge Médicamenteuse du Patient (PECMP) :
  - la définition de la prise en charge médicamenteuse,
  - le contexte réglementaire : loi HPST, arrêté du 6 avril 2011, certification V2025, CAQES (contrat d'amélioration de la qualité et de l'efficience des soins), contrats de pôles.
- La nouvelle certification et le circuit du médicament, vers des exigences renforcées :
  - la conciliation médicamenteuse,
  - les bonnes pratiques de prescriptions, de dispensation, d'approvisionnement et d'administration,
  - les risques d'erreur médicamenteuse,
  - l'auto-administration des médicaments (PAAM).

S'approprier les exigences de l'arrêté du 6 avril 2011 et des autres textes réglementaires

- La prise en charge médicamenteuse :
  - la cartographie des processus : carte d'identité des processus et interfaces,
  - les bonnes pratiques à chaque étape : prescription, préparation, dispensation, approvisionnement, transport, détention et stockage, administration, information du patient, surveillance du traitement.
- Le management de la prise en charge médicamenteuse du patient.
- La pertinence des traitements médicamenteux.
- La conciliation médicamenteuse.

Définir et mettre en œuvre la politique de management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse

- Les prérequis à la mise en œuvre de la politique :
  - l'engagement de la direction et du responsable de la PECMP,
  - la définition des responsabilités à toutes les étapes du processus de la prise en charge médicamenteuse.
- L'élaboration du programme d'actions et des indicateurs de suivi.
- La définition d'un plan de formation :
  - la formation et la politique de PECMP,
  - le Développement Professionnel Continu (DPC).
- La mise en place du système documentaire relatif à l'assurance qualité.
- La mise en œuvre d'une étude des risques encourus par les patients.
- La mise en œuvre de la déclaration et du traitement des erreurs médicamenteuses :
  - la méthode d'analyse des causes : revue des erreurs médicamenteuses.
  - la mise en pratique à partir d'un événement avec définition d'un plan d'actions.

Méthodes

- Apports cognitifs interactifs.
- Apprentissage par des exemples concrets.
- Analyse des pratiques.

Personnes concernées

Tout soignant impliqué dans le management de la prise en charge du circuit du médicament.

Valeur ajoutée

Cette formation pragmatique est basée sur des exemples concrets de démarches. Appuyée sur l'expérience de chacun, elle représente la synthèse entre la formation et l'analyse des pratiques.

Pré-requis

Aucun

Dispositif d'évaluation

L'ÉVALUATION SERA RÉALISÉE À L'AIDE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- Les acquis / les connaissances seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation…).
- La satisfaction des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail , notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact…).

À noter

Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- Haute Autorité de Santé. (2025). Manuel de certification des établissements de santé : 6ème cycle version 2025.
- Ministère des Solidarités et de la Santé. (2021). Stratégie nationale de santé 2018-2022 : Politique du médicament et produits de santé.
- Organisation Mondiale de la Santé. (2017). Medication safety in transitions of care.
- Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé. (2019). Bon usage du médicament et des produits de santé.
- Ministère des Solidarités et de la Santé. (2011). Arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé. Journal Officiel de la République Française.

Mise à jour le : **17/03/2025**